



Envoyé en préfecture le 03/10/2018
Reçu en préfecture le 03/10/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180925-2018_6_108-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 Septembre 2018

2018-6-108

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 25 septembre 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 19 septembre 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Stéphanie AUGENDRE
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme
Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ, Eric LEMBO,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Véronique DALLEAU à Stéphane CHOUIN, Bertrand DAUDIN à Marie-Annick VATZ, Stéphanie
HARS à Dominique THENAULT, Mme Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY, Vincent CALVO à
Constance de Pélichy.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme.

Par délibération n°2018-03-42-1 du 10 avril 2018, le Conseil communautaire a adopté les subventions aux associations pour l'année 2018, notamment une subvention de 67 851 € à l'égard de l'Office de Tourisme.

Parmi les différents montants votés, figurait une enveloppe en réserve de 3 000 € mobilisable pour venir en aide à des associations à titre exceptionnel.

Vu la convention de partenariat financier signé avec l'Office de Tourisme le 11 avril 2018,

Considérant que dans le cadre de l'instauration de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire, l'Office de Tourisme s'est doté d'une plateforme en ligne en vue de faciliter l'effort de collecte.

Afin de permettre la soutenabilité des charges nouvelles pesant sur la trésorerie de l'Office de Tourisme, et considérant que ce projet présente un intérêt intercommunal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'office de Tourisme pour un montant de 2 500 €.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 03/10/2018

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

DIT que ces dispositions s'ajoutent à la convention de partenariat financier avec l'Office de Tourisme précitée.

DIT que le versement sera effectué à l'article 6574 «Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé».

Le Président,
Jean-Paul ROCHE